

SLALOM AUTOMOBILE DU ROANNAIS

11/12 MAI 2019

REGLEMENT PARTICULIER



*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER

Organise le 11 MAI – 12 MAI avec le concours de l'A.S.K. LE COTEAU

Un slalom dénommé : SLALOM DU ROANNAIS

Cette compétition compte pour : LA COUPE DE France DES SLALOMS

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 19/R/06 en date du 14/02/2019 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 122 en date du 14/02/2019

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.PASTOREK Catherine	Licence n°15145
Commissaires Sportifs :	BEAULATON Michel	Licence n° 3816
	MARTIN Josy	Licence n°75
Directeur de Course :	DESMARIE Michel	Licence n°19848
Directeur de Course Adjoint :	LAFOND Pascal	Licence n° 227446
Commissaires Techniques:	MACCOLINI Matthieu	Licence n°228892
	DUPECHER Thierry	Licence n° 3564
Chargé des relations avec les concurrents:	JULLIARD Michel	Licence n°12787
Chronométrateurs:	RENAULT Florent	Licence n°34875
Médecin	LESPIAUCQ Christine	Licence n° 27814

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 2 MAI à 24 heures

Publication de la liste des engagés le 8 MAI

Vérifications administratives : - le SAMEDI 11 MAI de 15 heures 00 à 20 heures 00

- le DIMANCHE 12 MAI de 7 heures 45 à 8 heures 15

Lieu : Tour de contrôle – 1^{er} Etage

Vérifications techniques : le SAMEDI 11 MAI de 15 heures 00 à 20 heures 15
- le DIMANCHE 12 MAI de 7 heures 45 à 8 heures 30

Lieu : Ancienne tour de contrôle – début des stands

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportif le SAMEDI 11 MAI à 19 heures 00

Les autres réunions seront fixées par le Président du Collège

Lieu : TOUR DE CONTRÔLE 1^{ER} étage

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais. : 12 MAI à 9 heures 00

Essais chronométrés le 12 MAI de 9 heures 15 à 11 heures 45 (1 manche)

Briefing des pilotes sera remis lors des vérifications administratives

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : 12 MAI à 12 heures 00

Course : Elle se déroulera sur 3 manches obligatoires (éventuellement 4 manches, avec l'accord du Directeur de Course, selon le déroulement de l'épreuve)

- Début 1^{ère} manche à partir de 13 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 12 MAI : 15 minutes après l'entrée du dernier concurrent en parc

Lieu : Vers tour de contrôle

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Structure des concurrents

Remise des prix le 12 MAI à 18 heures 30, lieu podium circuit

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : SA Carrosserie MIGNARD

Adresse : 24 Rue Rabelais ROANNE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8 heures 30 le 12 Mai.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les concurrents qui souhaitent prendre part au slalom avec un titre de participation, (uniquement pour les groupes F2000 / FS / FC / N / FN / A / FA / GT de série / Loisir / Fol Car, devront obligatoirement le notifier sur leur bulletin d'engagement et être munis, le jour des vérifications, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile,

Les concurrents qui désirent courir en double monte devront indiquer sur le bulletin d'engagement le pilote qui partira en premier, à savoir avec un numéro commençant par 200.

Les remorques & campings cars devront obligatoirement être garés à l'emplacement prévu à cet effet (hors parcs concurrents)

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A. DU VAL D'ALLIER
6, Rue de l'Hôtel des Postes
03200 VICHY

Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'A.S.A. DU VAL D'ALLIER

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le MERCREDI 2 Mai à 24 heures 00.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à **120 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1P. LICENCES

Les licences T.P. sont admises pour le groupe loisir. Les concurrents devront produire un certificat de non contre-indication aux vérifications administratives.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 10 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif
- Publicité optionnelle sera précisée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom du Roannais a le parcours suivant (voir plan ci-joint)

La course se déroulera en 3 manches. (éventuellement 4 manches, avec l'accord du Directeur de Course, selon le déroulement de l'épreuve)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Tout concurrent gêné par un autre concurrent sera autorisé à reprendre le départ.

Départ : sortie pré grille

Arrivée : Avant courbe droite sortie piste

Longueur du parcours : 1850 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à l'intérieur du circuit

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10 heures 00 le samedi 12 Mai

Les remorques devront être garées dans le parking derrière la tour de contrôle

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée de la dernière manche, les voitures rejoignent leurs structures et sont placées sous le régime du parc fermé.

Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes jusqu'au délai réglementaire, à savoir 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : Vers tour de contrôle
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Vers tour de contrôle
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Vers tour de contrôle

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu : Secrétariat de 8 heures 00 à 18 heures 00

Téléphone permanence n° 06 81 50 61 37

Centre de secours le plus proche : SAMU

Lieu : ROANNE Téléphone n° 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

Ordre des départs :

DOUBLE-MONTE - LOISIR – FOL CAR - FC/FS – F2000 - N/FN/R – A/FA/R - GT de série – CNF/CN/CM– D/E

Au sein de ces groupes les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur l'addition des deux meilleurs temps des manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'entrée du dernier concurrent en parc et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général tous groupes confondus (Hors Loisir et Fol'Car)
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement général Loisir
- 1 classement général Fol'Car

lieu : panneau affichage vers la tour de contrôle

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement Général :

- 1^{er} : 160 €
- 2^{ème} : 130 €
- 3^{ème} : 100 €
- 4^{ème} : 70 €
- 5^{ème} : 40 €
- :

Classement par classes :

1 partant : 1^{er}: 60 €
2 à 5 partants : 1^{er} 120 €
6 à 9 partants : 1^{er} 120 € 2^{ème} 60 €
10 et + : 1^{er} 120 € 2^{ème} 60 € 3^{ème} 40 €

Classement Féminin :

1 à 3 partantes : 1^{er} 60 €
+ 4 partantes : 1^{er} 60 € 2^{ème} 40 €

Les prix sont cumulables

Les chèques seront envoyés individuellement aux récipiendaires

10.3P. COUPES

Des coupes seront également distribuées. Elles ne sont pas cumulables

Seules des coupes récompenseront les groupes « Loisir » et « Fol Car »

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.